



DÉCLARATION LIMINAIRE

Comité Social d'Administration

Lundi 29 juin 2026

CP FLEURY-MÉROGIS

A Fleury, le 29 juin 2026

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les membres du CSA,

L'UFAP UNSa Justice prend la parole en ouverture de cette instance pour porter solennellement à la connaissance de ce comité la gravité de la situation dans laquelle se trouvent les personnels de cet établissement, à la veille de l'examen d'un point inscrit à l'ordre du jour qui nous préoccupe au plus haut point : la présentation des projets d'extension de capacité, et en particulier la réouverture du quartier de semi-liberté évoqué comme « ex-CJD ».

Notre organisation syndicale ne découvre pas ce dossier aujourd'hui. Dès le mois de février, nous avons alerté formellement l'administration sur les conditions dans lesquelles ce projet de réouverture du Centre de Détention était engagé. Force est de constater que les réserves que nous avons alors exprimées demeurent, à ce jour, sans réponse satisfaisante.

Sur les conditions matérielles, nous rappelons que l'alimentation en eau du site reste, à notre connaissance, insuffisante pour assurer un fonctionnement complet de la structure en voie de réouverture, qu'il s'agisse des douches, du chauffage ou des installations sanitaires. Les solutions techniques envisagées, de la simple pompe au forage géothermique supplémentaire, n'ont fait l'objet d'aucune communication actée sur leur mise en œuvre effective.

Sur la capacité et les conditions de détention, nous rappelons que la capacité projetée a été portée de 406 à 588 détenus, sans que les infrastructures suivent cette augmentation : des cellules de moins de 10 m², au mobilier conçu pour une seule personne, appelées à accueillir une double occupation généralisée ; un nombre de salles d'activités manifestement insuffisant ; seulement dix-neuf cabines parloirs pour l'ensemble de la population projetée ; des zones de promenade dimensionnées pour un effectif bien inférieur à celui nouvellement annoncé. Ces conditions ne sont dignes ni des personnels qui devront y travailler, ni des personnes détenues qui y seront affectées.

Sur les effectifs, et c'est là le cœur de notre alerte, nous rappelons un déficit identifié de cent surveillants, vingt officiers, sans oublier les gradés encadrement. Aucune réouverture, aucune extension de capacité ne peut raisonnablement être envisagée dans ces conditions sans mettre en danger la sécurité des agents et l'équilibre déjà fragile de cet établissement. Nous avons demandé une augmentation des affectations de sortants d'école comprise entre 130 % et 150 % pour éviter une situation que nous qualifions, sans excès de langage, d'ingérable. Cette urgence demeure entière.

Sur le projet de structure préfabriquée QSL, annoncé dans le cadre de la directive ministérielle, prévoyant cent places supplémentaires encadrées par un seul officier responsable et seize surveillants ajoutés à l'organigramme de référence, nous demandons que ce comité soit pleinement et loyalement informé du calendrier effectif, des moyens humains réellement garantis, et des conditions de leur affectation avant toute mise en œuvre.

L'UFAP UNSa Justice tient à le dire avec gravité : il ne peut être question d'ouvrir nos structures d'établissements, ou d'en accroître la capacité, sur la seule base de promesses d'effectifs futurs et non garantis. Les personnels de Fleury-Mérogis travaillent déjà en tension permanente. Leur demander d'absorber une charge supplémentaire sans renfort réel et préalable reviendrait à faire porter sur leurs seules épaules le poids d'une décision qui ne leur appartient pas.

C'est pourquoi nous demandons solennellement à la direction de cet établissement, et à travers elle à l'administration centrale, de prendre devant ce comité des engagements précis et vérifiables sur :

- Le calendrier réel et sécurisé de la réouverture du Centre de Détention, conditionné à la résolution effective de la problématique d'alimentation en eau ;
- Le renforcement effectif et chiffré des effectifs de surveillants et d'officiers, préalablement à toute mise en service des places nouvelles ;
- La communication du cahier des charges du QSL, plans, agenda des phases de chantier ;
- Les modalités concrètes d'encadrement de la structure QSL, et la garantie que les seize surveillants annoncés viendront bien en plus, et non en substitution, de l'organigramme actuel ;
- Un point d'étape régulier devant ce comité sur l'avancement de ces dossiers, avant toute décision irréversible.

À défaut d'engagements clairs sur ces points aujourd'hui, l'**UFAP UNSa Justice** se réserve la possibilité de mobiliser tous les moyens à sa disposition pour défendre les conditions de travail des personnels de cet établissement. A ce titre, nous annexons à cette présente déclaration, le tract intitulé : « SITUATION RÉOUVERTURE CD & DIRECTIVES QSL » en date du 04 février 2026.

Pour l'UFAP UNSa Justice – CP Fleury-Mérogis